

**LA RÉGLEMENTATION PEUT FAVORISER L'INNOVATION, AMÉLIORER LE  
FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES :  
L'HYPOTHÈSE DE PORTER**

par Pierre **COMBRIS**<sup>1</sup>

À rebours de la position classique consistant à ne voir dans la réglementation environnementale qu'une source de coûts supplémentaires pour les entreprises et un handicap dans la compétition internationale, Michael Porter soutient que la réglementation peut augmenter la compétitivité des producteurs et des économies nationales en stimulant l'innovation. Cette proposition, formulée au début des années 1990, est devenue « l'hypothèse de Porter ». Elle fait toujours l'objet de nombreux travaux visant à en établir les conditions théoriques et la portée empirique.

Certains de ces travaux rapprochent l'hypothèse de Porter de l'analyse des stratégies de différenciation des produits et des politiques de certification et de labélisation, et montrent que les bénéfices de la réglementation peuvent s'étendre aux consommateurs.

Sur le plan pratique, un intérêt majeur de l'hypothèse de Porter est d'ouvrir une voie de réflexion sur les caractéristiques requises pour qu'une réglementation ait des effets favorables sur l'innovation et la compétitivité.

---

<sup>1</sup> Membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, Chargé de mission à l'INRA, Directeur de recherche honoraire de l'INRA.